

la concubine; j'en ai vu riant avec cynisme des exploits...
« Vis en paix avec l'homme... »

« En ce qui touche la dame Ronconi, sa femme, à commettre le délit d'adultère... »

« En ce qui touche la seconde exception : Considérant que les faits reprochés à la femme Ronconi... »

« En ce qui touche la femme Ronconi alléguée, comme exception... »

« Sur le point de savoir, et avant faire droit, remet l'affaire au vendredi 7 mars... »

« Sur la plainte de M. Prugneaux, directeur de la compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie... »

« Les sieurs Jovinet et Barbier, marchands de pelleteries en gros... »

de plus en faveur de l'assuré. Après ces préliminaires, le sieur Beaucaudin...
« En ce qui touche le prévenu Moreau, les faits présentés le même caractère... »

« D'autres plaintes, a ajouté le défenseur, ont été faites pour des faits de même nature... »

« Les prévenus, sans nier les faits qui leur sont reprochés, ont soutenu qu'ils ne constituaient aucune manœuvre frauduleuse... »

« Ce système, dans l'intérêt des prévenus, a été développé par leurs défenseurs... »

« A notre avis, messieurs, cette affaire est d'une gravité extrême... »

« C'est ainsi que Beaucaudin et Moreau ont agi; ils se sont présentés, eux, les agents de la Normandie... »

« Cependant, après ce tour de passe-passe, comme on n'est pas trop rassuré... »

« Voilà, messieurs, comment les choses se pratiquent dans la compagnie la Normandie... »

« Ce serait chose bien malheureuse que de tels faits ne puissent être atteints par la loi pénale... »

judice pour la compagnie la Fraternelle qui se trouve ainsi atteinte dans ses intérêts les plus graves...
« Si vous partagez notre opinion, Messieurs, vous frapperez sévèrement les prévenus... »

« A l'audience du 22, le Tribunal, conformément aux conclusions du ministère public... »

« Quand vous entendez un chanteur ambulant offrir à la société... »

« C'est à peine le prix du papier ! » crient les virtuoses en montrant à leurs auditeurs de petits cahiers composés de douze feuilles... »

« Nous avons, par le reçu dont il est parlé plus haut, montré le prix des œuvres exclusivement destinées à la rue... »

« Le peuple français est non-seulement le plus spirituel de la terre, mais il en est aussi le plus gai... »

« Deux cent cinquante mille ! ce chiffre semble monstrueux. Eh bien, outre cela, M. Vieillot a pu constater... »

« Il en est de même de toutes les chansons à succès; on comprend la difficulté pour M. Vieillot de faire constater des milliers de contrefaçons... »

« Quoi qu'il en soit, M. Vieillot poursuit la guerre, et voici aujourd'hui devant la police correctionnelle le sieur Régnier... »

« M. Vieillot demande 300 francs de dommages-intérêts par chaque chanson contrefaite... »

« Le Tribunal condamne Régnier à 200 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts; François à 50 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts... »

« M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction, accompagnés du commissaire de police du 8^e arrondissement... »

« Quelques propos tenus au sujet de cette mort ayant fait soupçonner qu'elle pouvait être le résultat d'un crime... »

« Les premiers renseignements recueillis par la justice n'ont que trop établi la réalité du crime... »

« La fille de service de M. de Bellegarde, Marie Serant, a été arrêtée hier comme prévenue d'être l'auteur ou le témoin de ce crime... »

aux frais; autorise, à leurs frais, l'affiche du jugement à cinquante exemplaires...
« Il y a quelques mois, un individu de Bizy, commune de Vernon... »

DEPARTEMENTS.

HAUTE-GARONNE (Toulouse). — On lit dans le Journal de Toulouse : « M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction... »

« Quelques propos tenus au sujet de cette mort ayant fait soupçonner qu'elle pouvait être le résultat d'un crime... »

« Les premiers renseignements recueillis par la justice n'ont que trop établi la réalité du crime... »

« La fille de service de M. de Bellegarde, Marie Serant, a été arrêtée hier comme prévenue d'être l'auteur ou le témoin de ce crime... »

CHRONIQUE

PARIS, 22 FÉVRIER.

Deux marchands de lait, expéditeurs à Paris, le sieur Foir, demeurant à La Chapelle-sur-Orne...
« Quand vous entendez un chanteur ambulant offrir à la société... »

« C'est à peine le prix du papier ! » crient les virtuoses en montrant à leurs auditeurs de petits cahiers composés de douze feuilles... »

« Nous avons, par le reçu dont il est parlé plus haut, montré le prix des œuvres exclusivement destinées à la rue... »

« Le peuple français est non-seulement le plus spirituel de la terre, mais il en est aussi le plus gai... »

« Deux cent cinquante mille ! ce chiffre semble monstrueux. Eh bien, outre cela, M. Vieillot a pu constater... »

« Il en est de même de toutes les chansons à succès; on comprend la difficulté pour M. Vieillot de faire constater des milliers de contrefaçons... »

« Quoi qu'il en soit, M. Vieillot poursuit la guerre, et voici aujourd'hui devant la police correctionnelle le sieur Régnier... »

« M. Vieillot demande 300 francs de dommages-intérêts par chaque chanson contrefaite... »

« Le Tribunal condamne Régnier à 200 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts; François à 50 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts... »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

MM. les porteurs d'actions et d'obligations de la Compagnie (titres nouveaux et titres des anciennes compagnies fusionnées)...
« M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction, accompagnés du commissaire de police du 8^e arrondissement... »

Bourse de Paris du 22 Février 1856.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Rate (e.g., 73, 73.50).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, Dito, 1^{er} Emp. 1853) and Price/Rate (e.g., 73, 72.75).

FONDS ÉTRANGERS.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Naples, Piémont, Obl. 1853) and Price/Rate (e.g., 112.50, 89, 58).

A TERME.

Table with 4 columns: Instrument, Cours, Plus haut, Plus bas, D^r Cours (e.g., 3 0/0, 73.25, 73.40, 73.10, 73.35).

CHEMINS DE FER OTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Destination (e.g., Paris à Orléans, Nord) and Price/Rate (e.g., 1270, 985).

THÉÂTRE IMPÉRIAL ITALIEN.

Aujourd'hui samedi, deuxième représentation de l'Assedio di Firenze, opéra nouveau en quatre actes...
« A l'Opéra-Comique, pour les débuts de M^{lle} Marie Cabel... »

« A l'Opéra-Comique, pour les débuts de M^{lle} Marie Cabel, première représentation de Manon Lescaut... »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS (8^e ch.).

Présidence de M. Gallois.

Audiences des 15 et 22 février.

ESCRQUERIE PORTÉE PAR LE DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE LA FRATERNELLE CONTRE DEUX AGENTS-COURTIERS DE LA NORMANDIE, AUTRE COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES.

Sur la plainte de M. Prugneaux, directeur de la compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie la Fraternelle...
« Les sieurs Jovinet et Barbier, marchands de pelleteries en gros... »

M. Prugneaux a déclaré se porter partie civile et conclure contre les prévenus chacun en 1,500 fr. de dommages-intérêts...
« Vautrain, avocat de la partie civile, a exposé les faits suivants : »

« Les sieurs Jovinet et Barbier, marchands de pelleteries en gros, sociétaires de la compagnie d'assurances la Fraternelle... »

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRIÉES.

MAISON, TERRAINS ET CONSTRUCTIONS. Vente aux criées de la Seine, le samedi 8 mars 1856...
« MAISON, jardin et dépendances, à Courbevoie... »

IMMEUBLES DIVERS.

« MAISON, avenue à Paris, rue Louis le-Grand, 3. Adjudication, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le samedi 1^{er} mars 1856... »

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

« MAISON A MONTMARTRE. Adjudication (même sur une seule enchère) en la chambre des notaires de Paris, le mardi 11 mars 1856... »

MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET.

« MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

MAISON DE NEUILLY.

« MAISON DE NEUILLY, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

« CHEMINS DE FER DE L'OUEST. REMBOURSEMENT OBLIGATIONS DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DU HAVRE... »

MAISON SISE A MONTMARTRE.

« D'une MAISON sise à Montmartre, rue Dejean, 9. Revenu brut, 2,800 fr. Mise à Prix : 30,000 fr... »

MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET.

« MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

MAISON DE NEUILLY.

« MAISON DE NEUILLY, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

« CHEMINS DE FER DE L'OUEST. REMBOURSEMENT OBLIGATIONS DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DU HAVRE... »

MAISON SISE A MONTMARTRE.

« D'une MAISON sise à Montmartre, rue Dejean, 9. Revenu brut, 2,800 fr. Mise à Prix : 30,000 fr... »

MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET.

« MAISON CAMPAGNE AU CHAMPERRET, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

MAISON DE NEUILLY.

« MAISON DE NEUILLY, commune de Neuilly (Seine), avenue de Villiers, 82... »

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

« CHEMINS DE FER DE L'OUEST. REMBOURSEMENT OBLIGATIONS DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DU HAVRE... »

ITINERAIRE DE L'ITALIE par A.-J. DUPAYS, 1 vol. in-12 avec 22 cartes et plans, 1835; broché, 41 fr. 50; relié, 43 fr.

ITALIA par THEOPHILE GAUTIER, 1 vol. in 16 faisant partie de la Bibliothèque des chemins de fer. Prix : 3 fr.

A CÉDER très bonne Etude d'avoué, dans un chef-lieu agréable de département, à trois heures de Paris, à des conditions avantageuses de prix, et avec facilités de paiement. S'adresser à M. Patris, 49, rue Jacob, à Paris. (18184)

A LOUER pour le terme d'avril prochain, GRAND APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES DE PLAIN PIED, rue de Richelieu, 14. — S'adresser au propriétaire, même maison. (18112)*

CIGARETTES IODÉES et IODOMÈTRE CHARTRONNE, pour la guérison INFAILLIBLE des maladies de poitrine. Appareil h. s. g. d. g. Dépôt général, r. des Jeûneurs, 40, et à la ph. de Dublanc aîné, 221, r. du Temple, à Paris, et dans les princ. ph. de France. (14726)*

NAVIGATION TRANSATLANTIQUE COMP^{te} FRANCO-AMÉRICAIN Gauthier frères et C^{ie}. OUVERTURE DES SERVICES DE NEW-YORK ET DU BRÉSIL par les Steamers suivants:

Table listing steamers: Le Jacquart (2400), Le François Arago (2400), L'Alma (2000), Le Sébastopol (2000), Le Barcelone (2000), Le Cadix (2000), Le Lyonnais (2000), Le Franc-Comtois (2000).

DÉPARTS DU HAVRE POUR NEW-YORK Par l'Alma le 20 février. Par le Barcelone le 20 mars. Par l'Alma le 20 avril. Par le Sébastopol le 20 mai.

Par le Cadix le 22 mai. À partir du mois de juin prochain, le service sur la ligne de New-York sera doublé. S'adresser, pour fret, passage et autres renseignements: A Paris, à MM. Gauthier frères et C^{ie}, rue Grange-Baellière, 14; A Lyon, au siège de la Compagnie, rue d'Oran, 2; Au Havre, à MM. Barbe et Morisse; A New-York, à MM. Em. et Ed. Poirier et C^{ie}; Et pour fret, à toutes les maisons d'expédition du Havre. (15026)*

GUÉRISON DES MALADIES DE POITRINE Par le Doct^r A. POUJOL, Ancien chef de clinique, professeur agrégé, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. CURATION DES MALADIES LES PLUS REBELLES. Consultations tous les jours, de 1 à 4 heures, à la Maison de Santé Cours-la-Reine, 20, Champs-Élysées, à Paris. — (Ecrire franco.) (15077)*

DÉCOUVERTE pour reproduire soi-même jusqu'à 100,000 exemplaires tous manuscrits, dessins, musique, circulaires, avec le système portatif Raguenau, 10, rue Joazelet. (A.F.) (15052)*

Poudre et Pastilles américaines de Dr. Parson. CHOCOLAT AMÉRICAIN. COLD CREAM SUPÉRIEUR. SAVON LÉGITIME PERFECTIONNÉ.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École spéciale de Paris. POUR L'HYGIÈNE ET FRAICHEUR DE LA PEAU.

REUNIONS: 21, RUE DE LA CHAUSSE-D'ANTIN, A PARIS, 3, CANNON STREET WEST CITY, A LONDRES.

CAISSE DES MINES COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT MINIER ET METALLURGIQUE.

Objet. — La Caisse des Mines, fondée en 1854, est un établissement de crédit spécialement affecté à l'industrie minière et métallurgique. C'est l'application à un seul genre d'opérations de l'idée si féconde du Crédit-mobilier. La division des industries conduit naturellement à la division du crédit.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistent en comptoirs en chêne, appareils à gaz, etc. (4270) Place de la commune de Vaugirard. Le 24 février. Consistent en commode, table de nuit, chaises, pendule, etc. (4268) Sur la place de la commune de Montreuil. Le 24 février. Consistent en comptoir en bois, série de mesures, etc. (4271) Sur la place publique de Baguollet. Le 24 février. Consistent en table, buffet, calorifère, bureau, chaises, etc. (4272) Sur la place publique de la commune de Courbovoic. Le 24 février. Consistent en piano, buffet, bureau, armoire à glace, etc. (4273) Sur la place publique de la commune d'Asnières. Le 24 février. Consistent en fauteuils, chaises, tapis, table, linde, etc. (4274) A Grenelle, rue des Entrepreneurs, 76. Le 24 février. Consistent en machine à vapeur de la force de 10 chevaux, etc. (4275) En la place de la commune de Montmartre. Le 24 février. Consistent en commode, buffet, pierres de taille, etc. (4276) Rue de Paris, 37, à Charonne. Le 24 février. Consistent en commode, toilette, table, buffet, 6 mètres, etc. (4277) Sur la place publique de la commune de Vaugirard. Le 24 février. Consistent en bureaux, casiers, fauteuils, chaises, etc. (4278) Sur la place de la commune de Belleville. Le 24 février. Consistent en trois billards en acajou, sept tables, etc. (4279) Place de Puteaux. Le 24 février. Consistent en tables, commodes, chaises, armoires, etc. (4280) A Issy, rue du Pré. Le 24 février. Consistent en tables, commode, chaises, secrétaires, etc. (4281) Sur la place publique de la commune d'Aubervilliers. Le 24 février. Consistent en tables, buffet, étagère en acajou, etc. (4282) En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Le 25 février. Consistent en chaises, tables, buffet, guéridon, etc. (4283) Le 25 février. Consistent en comptoirs, glaces, tables, chaises, etc. (4283)

Suivant contrat passé devant M. Ernest Bertrand et son collègue, notaires à Paris, le seize février mil huit cent cinquante-six, enregistré, le quinze mai mil huit cent cinquante-six (15 mai 1852). Entre: M. Joseph-Adolphe GRONFIER, demeurant alors à Paris, rue Bleue, 6; M. Joseph-Marie-Albert de PUYMEROL, demeurant à La Roche, près Toulouse; M. Auguste-Louis JACOB DE NAUROIS, demeurant à Toulouse, rue des Chapeliers, 16. Ledit acte enregistré à Paris, par (signature illisible), qui a reçu cinq francs cinquante centimes, décomprisés, et déposé et publié conformément à la loi. Il avait été stipulé: 1° Qu'en cas de décès de M. Gronfier, la société serait dissoute; 2° Que M. de Puymerol et de Naurois, associés commanditaires, seraient chargés de la liquidation de la société.

Suivant contrat passé devant M. Ernest Bertrand et son collègue, notaires à Paris, le seize février mil huit cent cinquante-six, enregistré, le quinze mai mil huit cent cinquante-six (15 mai 1852). Entre: M. Joseph-Adolphe GRONFIER, demeurant alors à Paris, rue Bleue, 6; M. Joseph-Marie-Albert de PUYMEROL, demeurant à La Roche, près Toulouse; M. Auguste-Louis JACOB DE NAUROIS, demeurant à Toulouse, rue des Chapeliers, 16. Ledit acte enregistré à Paris, par (signature illisible), qui a reçu cinq francs cinquante centimes, décomprisés, et déposé et publié conformément à la loi. Il avait été stipulé: 1° Qu'en cas de décès de M. Gronfier, la société serait dissoute; 2° Que M. de Puymerol et de Naurois, associés commanditaires, seraient chargés de la liquidation de la société.

Suivant acte reçu par M. Desfrénes, notaire à Paris, le dix-neuf février mil huit cent cinquante-six, enregistré, la société formée entre M. André-Jean PERRAULT père, dit PERRAULT-DESCHAMPS, négociant, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire), et M. Eugène PERRAULT fils, négociant, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 55, sous la raison PERRAULT-DESCHAMPS et C^{ie}, pour le commerce des chevaux dans le département de la Seine, aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Paris du seize mars mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, et déposé pour minute à M. Desfrénes, le dix-neuf du dit mois de mars, a été dissoute à partir du quinze février mil huit cent cinquante-six, et M. Perrault père a été constitué seul liquidateur de ladite société, ayant son siège à La Chapelle-Saint-Denis, impasse Robert, 8. (3190) Légataire: J. CARTEREAU. (3185)

Suivant acte passé devant M. Du Bois et Meslay, notaires à Paris, le dix-huit février mil huit cent cinquante-six, enregistré. A été dissoute à partir du quinze février mil huit cent cinquante-six, la société anonyme dudit chemin de fer, formée à Paris, le six mars mil huit cent cinquante-six, par acte passé devant M. Baudesson et Desfrénes, notaires à Paris. A été dissoute à partir du quinze février mil huit cent cinquante-six, la société anonyme dudit chemin de fer, formée à Paris, le six mars mil huit cent cinquante-six, par acte passé devant M. Baudesson et Desfrénes, notaires à Paris.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris le onze février mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le quinze dudit mois par Pomme qui a reçu les droits. Il appert que M. Emile-Eugène BOUCHOT, fabricant et marchand de peignes, demeurant à Paris, rue-Meslay, 53, et un commanditaire nommé, qualifié et domicilié audit acte, ont formé entre eux une société ayant pour objet la fabrication et le commerce de peignes de fabriques des départements du Jura et de l'Ain, et de fabriques d'Alsace et de la tableterie dite de Paris, même en caoutchouc ou gutta-percha. Cette société a été formée pour cinq années, qui ont commencé le

Suivant acte passé devant M. Emile Fould, notaire à Paris, le seize février mil huit cent cinquante-six, enregistré. Le conseil de surveillance, dans sa séance du dix-neuf courant, a pris les décisions suivantes: 1° Les titres actuels de la société seront transformés en actions de cent francs; 2° Les actionnaires abandonnent cinquante pour cent de la valeur nominale des titres dont ils sont porteurs; c'est-à-dire qu'il y aura vingt titres de dix francs pour composer une action de cent francs de la nouvelle émission, le surplus par dix mille titres de cent francs chacun; 3° Il est créé un syndicat de cinq membres pris parmi les actionnaires pour surveiller l'émission des titres et maintenir le taux de la valeur. J.-P. JAQUOT et C^{ie}. (3186)

SOCIÉTÉ DES MACHINES SAINT-SIMON. Suivant délibération du conseil de surveillance de la Société des Machines Saint-Simon, du deux février courant, la démission de M. J.-B. ROCHÉ, gérant, a été acceptée par M. BARBIER, a été nommé à sa place. Légataire: J. CARTEREAU. (3185)

Suivant acte passé devant M. Du Bois et Meslay, notaires à Paris, le dix-huit février mil huit cent cinquante-six, enregistré. A été dissoute à partir du quinze février mil huit cent cinquante-six, la société anonyme dudit chemin de fer, formée à Paris, le six mars mil huit cent cinquante-six, par acte passé devant M. Baudesson et Desfrénes, notaires à Paris.

Suivant acte passé devant M. Du Bois et Meslay, notaires à Paris, le dix-huit février mil huit cent cinquante-six, enregistré. A été dissoute à partir du quinze février mil huit cent cinquante-six, la société anonyme dudit chemin de fer, formée à Paris, le six mars mil huit cent cinquante-six, par acte passé devant M. Baudesson et Desfrénes, notaires à Paris.

Enregistré à Paris, le 23 février 1856. F^o Reçu deux francs quarante centimes.